

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE154822010

Accorder un contrat à Clean Water Works inc, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Ouest. Dépense totale de 11 840 000,22 \$ (contrat UX-15253 :11 665 000,22 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322001 - 2 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 30 avril 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 30 avril 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154822010, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Clean Water Works inc, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Ouest. Dépense totale de 11 840 000,22 \$ (contrat UX-15253 :11 665 000,22 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322001 - 2 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Vice-présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE154822010

Accorder un contrat à Clean Water Works inc, pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Ouest. Dépense totale de 11 840 000,22 \$ (contrat UX-15253 :11 665 000,22 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322001 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 8 avril 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154822010. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Le 15 avril 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154822010 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de réhabilitation des conduites d'égout sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Ces techniques sans tranchée représentent de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- rapidité de la remise en état des lieux;
- réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- maintien de la circulation pendant les travaux.

De plus, dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Étant donné l'envergure des travaux, la DGSRE a décidé de diviser le projet en deux secteurs, soit le secteur Ouest et le secteur Est. La présente demande d'octroi de contrat a pour objet la réhabilitation des conduites d'égout du secteur Est. Un second dossier d'octroi de contrat de même nature couvrant le secteur Ouest est actuellement en cours (1154822010 - appel d'offres public 322001) pour autoriser une dépense totale de 11 840 000,22 \$ (contrat: 11 665 000,22 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage structural prévue est de 17,7 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,40 % de l'ensemble du réseau. Le secteur Ouest regroupe les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, Le Sud-Ouest, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Laurent, Verdun et Ville-Marie.

Des exigences particulières au contrôle des odeurs de styrène sont prévues aux documents d'appels d'offres.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire, des sous-traitants, des équipements, des produits de gainage, de la planification et de la gestion des travaux, ont été insérées aux documents d'appel d'offres. Enfin, les travaux devront être réalisés avant le 30 juin 2016, mais la Ville se réserve le droit de reporter certains travaux à sa demande sans coûts supplémentaires. Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux et également si une production mensuelle minimale n'est pas atteinte durant certaines périodes de la durée du contrat (article 28 des clauses administratives spéciales du devis).

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 660 283,03 \$ (taxes incluses), soit 6 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes, estimées à 175 000,00 \$, soit environ 1,6 % du coût des travaux, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 12 janvier au 18 février 2015. Sur neuf preneurs de cahier des charges, deux firmes ont déposé une soumission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier et considèrent avoir reçu des réponses entièrement satisfaisantes.

Ils ont apprécié l'inclusion dans le dossier décisionnel d'un tableau montrant l'évolution des coûts de réhabilitation des conduites d'égout au mètre linéaire. Le Service a ainsi répondu positivement à une demande récente de la Commission.

De même, les membres ont pris acte de l'excellente initiative du Service de procéder à l'ouverture des soumissions pour les deux contrats de réhabilitation des conduites d'égout à une semaine d'intervalle. À l'évidence, cette approche a eu un effet sur les prix soumis favorable à la Ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE154822010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.